

DES FUNÉRAILLES CHRÉTIENNES PRÉSIDÉES PAR... DES LAÏCS ?

Alain Morin prêtre-modérateur
secteur pastoral Mont-Laurier

Depuis quelques années, le vieillissement de la population, la persistance d'une forte demande de célébrations de funérailles et la diminution marquée du nombre de prêtres n'ont pas manqué de poser à notre Église diocésaine toute une série de questions.

Devons-nous envisager de confier la présidence de funérailles chrétiennes à des laïcs? Sur quels principes théologiques pouvons-nous nous appuyer pour ce faire? Quels en sont les principaux enjeux ecclésiaux et pastoraux? Quelles pourraient être les qualités de base des personnes appelées à œuvrer en pastorale du deuil? Voilà quelques-unes des questions auxquelles était invitée à réfléchir la soixantaine de prêtres, agents et agentes de pastorale et de bénévoles lors d'une session diocésaine tenue au centre communautaire de Labelle, vendredi le 2 février 2007.

C'est au père Denis Gagnon o.p., de l'Institut de Pastorale des Dominicains de Montréal, qu'avait été confiée l'animation de cette session. Bien qu'il soit impossible de condenser toute la pertinence et la richesse des propos du père Gagnon, je tenterai tout de même d'en dégager quelques accents plus percutants.

L'importance des rites funéraires

D'entrée de jeu, notre personne-ressource nous a rappelé que, parler de la célébration de funérailles, c'est d'abord et avant tout se confronter au grand mystère de la mort. Un mystère dans lequel, de par la vulnérabilité de notre nature, nous sommes tous et toutes inévitablement concernés et impliqués personnellement. Un mystère que les humains abordent et tentent de mieux comprendre avec un langage approprié : celui de paroles et de gestes symboliques. Ce langage porte un nom particulier : c'est le langage du rite. C'est ce langage qui nous permet d'appivoiser cette réalité de la mort, d'exprimer la rupture vécue comme un appauvrissement, un déficit de vie, une perte d'être. Et d'assumer un deuil. Tel est le rôle des différents rites funéraires qui, dans la pluralité des croyances, coexistent et se multiplient de plus en plus dans notre société. Dans la célébration des funérailles chrétiennes, ces rites revêtent une importance toute spéciale du fait qu'ils expriment et rendent toujours actuel le grand mystère de la mort et de la résurrection du Christ, mystère dans lequel sont insérés tous ceux et celles qui ont reçu le baptême. Ce qui faisait dire au P. Gagnon que la célébration des funérailles ne relève pas uniquement du prêtre, mais de toute la communauté chrétienne. C'est l'ensemble de la communauté, portion du Peuple de Dieu, Église en un lieu donné, qui doit se sentir concerné par la mort de l'un de ses membres et par la célébration de ses funérailles.

Une responsabilité partagée

Bien sûr, une longue tradition remontant jusqu'au Concile de Trente (1545-1563) a fait du prêtre « l'homme-orchestre » monopolisant tous les ministères de l'Église. De sorte qu'il puisse apparaître étonnant, sinon stupéfiant, de parler de célébrations de funérailles par des laïcs. Comme s'ils s'appropriaient une fonction qui leur serait totalement étrangère... Et pourtant, comme nous l'a rappelé le Concile Vatican II dans sa constitution sur « La Sainte Liturgie », toute action liturgique est action de toute l'Église et non pas celle de l'un ou l'autre de ses ministres exclusivement. Comme toute action liturgique, celle de la célébration des funérailles appartient au « Corps » tout entier de l'Église.

Bien sûr, les funérailles relèvent d'abord du ministère du prêtre en ce sens qu'il est le premier responsable de l'unité de l'Église locale et de la communion de cette Église avec l'Église universelle, « Corps mystique » du Christ. Mais les laïcs peuvent aussi y apporter leur participation non seulement pour des lectures, le chant ou d'autres fonctions, mais également pour la direction ou la « présidence » de la célébration. Ils peuvent le faire en vertu du « sacerdoce universel » que leur a conféré leur baptême. Sacerdoce qui les rend aptes à offrir un culte spirituel au Seigneur (fonction sacerdotale), à témoigner de leur foi et de leur espérance à la manière des prophètes (fonction prophétique) et à œuvrer en ce monde pour bâtir le Royaume de Dieu (fonction royale). Comme membres à part entière du « Corps mystique » du Christ ressuscité, les laïcs représentent l'agir du Christ dans l'exercice des fonctions liturgiques qu'ils remplissent et, notamment, lorsqu'ils sont appelés à présider une célébration de funérailles. Il va sans dire qu'il s'agit alors de célébrations de la Parole et non pas de célébrations eucharistiques qui ne peuvent être présidées que par l'évêque et le prêtre.

Quelques qualités essentielles

Quelles pourraient être les qualités ou les attitudes essentielles pour assumer cette fonction de présidence? À la manière du Christ Bon Pasteur, savoir accueillir des personnes blessées par la mort d'un proche, accueillir leur deuil. Savoir écouter : leurs doléances, leurs attentes, leur souffrance, leur bouleversement, leur quête de sens, leur révolte, leurs doutes, leurs interrogations, leur foi ou leur espérance. Être capable d'empathie pour mieux comprendre les personnes endeuillées dans leur contexte de vie ou pour mieux les situer sur la carte d'un itinéraire humain, affectif, spirituel. On ne saurait non plus faire l'économie d'une formation théologique particulièrement centrée sur le mystère pascal du Christ et sur sa résurrection. Une connaissance appropriée de la liturgie des funérailles apparaît aussi comme un pré-requis essentiel à une qualité de présence et d'assurance dans l'exercice de ce ministère. Bref, des qualités, des attitudes, des compétences et des habiletés qui permettent de s'investir totalement dans cette fonction de présidence.

Une pastorale du deuil

Comme la mort de tout membre de l'Église concerne la communauté chrétienne dans son ensemble, il est normal que cela soit pris en charge et manifesté

non seulement par l'action du prêtre, mais par d'autres intervenants laïcs. Par exemple, on pourrait, songer à la mise sur pied d'une équipe de pastorale du deuil à l'intérieur de laquelle le prêtre pourrait jouer un nouveau rôle davantage centré sur l'accompagnement, le ressourcement. Pour le père Gagnon, il ne s'agit pas d'évincer le prêtre de tout ministère auprès des endeuillés, ni de l'exclure du ministère de présidence de célébration, mais de redéfinir son rôle. À la limite, on pourrait même instituer une complémentarité ministérielle : d'une part, une célébration de funérailles pour tout défunt qui en fait la demande avec liturgie de la Parole présidée par un laïc et, d'autre part, au rythme d'une fois par mois, une célébration eucharistique présidée par le prêtre aux intentions des défunts de ce mois.

Des questions à élucider

Enfin, comme il se doit, cette session n'a pas manqué de soulever quelques questions qui invitent à une réflexion plus poussée. Par exemple, comment préparer les membres de nos communautés à la participation des laïcs au ministère de présidence de célébration de funérailles? Le prêtre devra-t-il laisser aux laïcs l'exclusivité de cette fonction? En quels termes redéfinir le rôle du prêtre dans le champ de la pastorale du deuil? Comment éviter que la co-existence de deux types de présidence et de deux types de célébrations ne se transforme en éventuelle concurrence? Ou, encore, que cette complémentarité de fonctions et de célébrations ne soit perçue comme la résurgence du phénomène des « classes » de funérailles?

Vers une Église tout entière ministérielle

Un peu plus de quarante ans se sont maintenant écoulés depuis que le concile Vatican II nous a parlé d'une Église « tout entière ministérielle » dans laquelle laïcs, diacres, prêtres et évêques partagent une même mission, assument **un même ministère dans la diversité des rôles et des fonctions**, sous l'inspiration d'un seul et même Esprit. Depuis lors, au fur et à mesure de nos pas parfois mal assurés, nous nous sommes engagés sur ce chemin de la complémentarité des ministères. Avec des résultats parfois réconfortants, parfois mitigés. Le contexte social et ecclésial actuel remet toujours un peu plus en question le monopole ministériel du prêtre. Pouvons-nous reconnaître dans ces « signes des temps » d'aujourd'hui une invitation de l'Esprit-Saint à nous engager encore plus profondément dans un nouveau partage des fonctions ministérielles?

Pour le père Gagnon, comme pour d'autres observateurs attentifs de la vie ecclésiale, la présidence de funérailles chrétiennes par des laïcs pourrait être un pas de plus dans cette voie du partage des ministères. Car il lui semble que nos communautés ecclésiales sont prêtes à accueillir ce nouveau souffle pastoral. Et nous, que nous en semble-t-il?

Février 2007

Une version abrégée a été publiée dans le journal diocésain « La Voix du diocèse de Mont-Laurier », édition mars 2007.